

Transport SNCF

Lorsque le réseau départemental ne répond pas au besoin et que le réseau ferré peut y répondre, un titre de transport SNCF est attribué à l'élève. Si le trajet le justifie, un titre d'accès à un réseau urbain peut être attribué en complément du train.

Définition de la prestation :

La prise en charge des bénéficiaires permet leur transport à raison d'un aller-retour quotidien pour les demi-pensionnaires et de 36 allers-retours pour les internes scolarisés dans le département du Tarn.

Les bénéficiaires scolarisés hors du département ont droit pour l'année scolaire à :

- 36 allers-retours dans les départements limitrophes,
- 18 allers-retours dans les autres départements de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranées.

Démarches à effectuer pour l'obtention d'un titre SNCF :

Pour obtenir un titre de transport SNCF, il convient de procéder comme suit :

- Compléter la fiche d'inscription FEDERTEEP disponible en Mairie ou téléchargeable sur notre site.
- Faire viser cette fiche d'inscription par le maire de la commune de résidence du responsable légal de l'élève
- Signer la fiche d'inscription FEDERTEEP et la renvoyer à la FEDERTEEP 16 rue Fonvieille 81000 ALBI avant le 14 juillet accompagné du règlement forfaitaire.

Inscriptions et abonnements :

Période d'inscription	Abonnement	Trajets respectant la zone de scolarisation
1/07 au 31/10	Annuel	Trajets des 1er, 2e et 3e trimestre
01/11 au 31/12	Annuel	Trajets des 2e et 3e trimestre
01/01 au 28/02	Semestriel	Trajets du 3e trimestre